



Liberté

Égalité

procuration
par Leonard
perier de
a autre Leonard
perier son frere

Aujourd'hui huieste messidor de l'an deuxieme
De la republique francaise une et indivisible, au
Chef lieu de la municipalité de Montagne Sur
moine, devant Saint martin chateau District
de Bourgneuf au département de la France
pardevant les notaires soussignes Etude de l'An
Deux acte present Leonard perier maison d'ameub
de la commune de la France municipalité dudit
Montagne Sur moine lequel d'après la volonté et
la constitution pour son procureur general et special
la personne de Leonard perier son frere demeurant
au la commune de la France municipalité dudit
quellun auquel il adonné plein le tout pouvoir
Depuis lui le l'ordon nom se transporter dans
le District de la Ville franche Département de la Seine
la Seine pour se faire payer savoir de Jacques
tissin Delle et de la Municipalité dudit
District dudit Ville franche de la somme de
Deux cent cinquante livres, deux sous et dix
deniers demeurant audit lieu de la Ville
Deux cent cinquante livres, le finalement de Claude Bonnet



Du lieu de lous municipalités idem tous les susnommes
Destinés de ville franche d'appartenance de l'ordre de l'ordre
de la somme de l'ordre l'ordre toutes les quelles sommes le
Destinés sont dues audit Constituant, le adéfaut d'apurement
de l'aport des sus nommes, les traduits pourdevant juges
compétents, obtenus sentence, présentes mémoires, appelés,
plaidés traités transigés, pour quelle somme quit au plaid
quintenes, le faire généralement ce que le Constituant pourra
faire lui même pour d'apurement son apurement promettant
avoir de l'aport pour agréable le ne venant jamais contre,
même de remboursement le indemniser au Constituant tous ses
frais de déboursés, le ce sur son simple mémoire, le
sans que la présente peine souffrir aucune déduction
la teneur de l'edit pour le Constituant l'advenir l'advenir
le accepté le fait avec nous soussigné **peire**
Dumoussier notaire **Dumoussier** notaire

Arresté à Bourgaucuff le 10^{me} thermidor
L'an 2^e de la République (Régime de l'An 2)
La font